



Passeport pour la Franchise. Mamie Bigoude, Victor & Cie et Beer's Corner, couronnés

29 Septembre 2022 - 2632 vue(s)

[X Twitter](#) [f Facebook](#) [in LinkedIn](#) [✉ Email](#)

Ils étaient 14 à prétendre à l'une des plus belles distinctions de l'univers des réseaux, le Passeport pour la franchise. 5 ont gagné leur ticket pour s'envoler vers les sommets et le développement dont 3 du secteur de la restauration/boulangerie lors de la soirée de remise des prix qui s'est déroulée le 28 septembre à la Fédération nationale Des Caisses d'Epargne à Paris. Un grand bravo aux lauréats de cette 7e édition, dont également Louis Herboristerie et Georges Cat.

Encore un très beau cru, pour cette 7^e édition du Passeport pour la franchise dont la remise des prix s'est tenue, le 28 septembre, à la Fédération Nationale Des Caisses d'Epargne. La consécration pour 5 heureux élus à l'issue de tout un parcours de sélection qui a permis, dans un premier temps, de retenir 14 finalistes sur les 70 dossiers déposés qui ont pu défendre leur concept devant un jury composé des partenaires de l'opération dont France Snacking. Les enseignes en lice concourraient dans 5 catégories auxquelles s'ajoutait le prix spécial remis par la foncière Frey, partenaire du **Passeport pour la Franchise**.

A LIRE : [Passeport pour la Franchise, 6 concepts de restauration/boulangerie en lice sur 14 finalistes](#)

C'est le concept de bar à bière **Beer's Corner**, situé à Le Plessis-Belleville (60) fondée par Florian Dumoutier et Damien Amico qui a gagné dans la catégorie "Création de concept". Le réseau de 4 boulangeries artisanales et de qualité, situées dans la région lyonnaise, **Victor & Cie**, fondé par Christophe Girardet s'est imposé pour le prix « Développement de réseau ». La chaîne de crêperie très rock'n'roll de Benoist Simon qui compte 4 adresses en région centre, **Mamie Bigoude** s'est adjugé la première place du podium pour le trophée « spécial Restauration ». Dans la catégorie « Retail », la très prometteuse enseigne **Louis Herboristerie** de Louis Gobron s'est imposée, au même titre qu'elle a été choisie par Frey pour son prix spécial. Enfin **Georges Cat**, a créé la surprise en raflant le prix « Service » pour l'hôtel pour chats créé par Maggy Daunat à Nantes.

Récompensés et accompagnés

Comme l'a précisé Jean-Baptiste Gouache, fondateur du cabinet d'avocats éponyme, ce concours a pour vocation, entre autres, de faire la promotion de la franchise mais surtout d'accompagner les lauréats dans cet apprentissage à franchiser qui passe par des méthodes, des outils, des règles. Pour sa part, Marc Bonnemains, directeur de marché des professionnels à la Caisse d'Epargne, partenaire du Passeport de la franchise depuis sa création en 2014, a rappelé le vrai rôle partenaire de sa banque mais aussi cette nécessité pour un franchiseur qui vise un développement, de toujours tenir compte des spécificités locales lorsqu'il s'implante en région. C'est une dotation totale de près de 250 000 euros qui sera distribuée aux 6 vainqueurs dont 80 000 euros pour le prix spécial Frey qui gratifie son lauréat, en l'occurrence cette année Louis Herboristerie, d'un an de loyer dans un de ses centres commerciaux de plein air (dans la limite de la dotation accordée). Les autres lots sont constitués par l'ensemble des partenaires du concours Caisse d'Epargne, Gouache-Avocats, Progressium, Data Analysis, la Conciergerie de l'architecture, MBD Open Franchise, France Snacking, BRA Tendances, Toute la Franchise, L'Officiel de la Franchise et Franchise Concepts.